UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

CALENDRIER DE TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CERTIFICATION POUR LA DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES À L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS POUR L'ANNÉE 2023-2024

Assemblée des gouverneurs (AG)	Date limite pour transmission des dossiers de certification à l'UQ	UQTR	UQAC	UQAR	UQO	UQAT	INRS	ÉNAP	ÉTS	TÉLUQ
		Commission des études (CE, CERC, CR, CER)								
30-août-23	16-août-23		22-août-23							
27-sept-23	13-sept-23	12-sept-23		05-sept-23	07-sept-23	25-mai-23	12-sept-23	15-sept-23	19-sept-23	31-août-23
01-nov-23	18-oct-23	17-oct-23		10-oct-23		05-oct-23				
13-déc-23	29-nov-23		28-nov-23	05-déc-23	09-nov-23	05-oct-23	28-nov-23		21-nov-23	16-nov-23
14-févr-24	31-janv-24	06-févr-24		06-févr-24	29-janv-24		01-févr-24	02-févr-24		
20-mars-24	06-mars-24		12-mars-24	12-mars-24		25-janv-24	12-mars-24		30-janv-24	15-févr-24
24-avr-24	10-avr-24			09-avr-24	04-avr-24	25-janv-24			26-mars-24	
22-mai-24	07-mai-24			07-mai-24	09-mai-24					
19-juin-24	05-juin-24	07-juin-24	04-juin-24	04-juin-24	06-juin-24		23-mai-24		14-mai-24	02-mai-24
Date(s) de collation(s) des grades :		11-juin-24 (cette date est sous réserve de modification)	27-avr-24	Rimouski : 21-oct- 23 Lévis : 12- nov-23	St-Jérôme : 12-oct-23 Gatineau : 1er et 2-nov-23	15-juin-24	11-mai-24	10-nov-23	5-nov-24 XX-avr-24	11-nov-23

Note : L'UQAM n'est pas concernée par ce tableau.

Les données concernant la délivrance des diplômes doivent être transmises à la commis aux diplômes au moins dix jours ouvrables avant la réunion de l'Assemblée des gouverneurs. Les dossiers de certification approuvés par les commissions des études (CE, CERC, CR, CER) des établissements doivent être acheminés au moins trois jours avant la réunion. Si toutefois, vous êtes dans l'impossibilité de respecter les délais, veuillez aviser nicole.bourgault@uquebec.ca.